

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 11 mai 2015, à 19 heures, à la salle municipale du secteur Colombourg, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, les conseillères Linda Morin, Suzie Domingue, Laurie Soulard et les conseillers suivants : Ghislain Brunet, Patrick Morin et Louis Proulx.

Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard, l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2015-05-077

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015;
4. Présentation du bilan de la ressourcerie – madame Jacynthe Chateauvert;
5. Approbation des comptes :
 - Liste des chèques au montant de 224 005,07 \$;
 - Liste des salaires au montant de 38 584,37 \$;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2015;
7. Période de questions;
8. Dépôt des états financiers avec les comparatifs annuels au 30 avril 2015;
9. Demande de dérogation mineure :
 - Monsieur André Bastien et madame Lucette Savoie;
10. Signataires pour les effets bancaires;
11. Adoption des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Macamic;
12. Adoption rapport annuel d'activités 2014 en sécurité incendie;
13. Carte de crédit Visa affaires pour Pier-Olivier Cotnoir;
14. Nouveau membre du CCU- Monsieur Gaétan Thibodeau;
15. Plantation de bande riveraine – Engagés au fil de l'eau;
16. Soumission – Entretien des plates-bandes, fleurs et arbres 2015-2016;
17. Autorisation pour l'émission des permis d'installation septique;
18. Soumission – Installation d'une entrée électrique au Chalet Multi-Services (Multi-Physique);
19. Demande à la CPTAQ – Monsieur Louis Gélinas pour madame Huguette Chamberland;
20. Rapport des comités;
21. Questions diverses:
 - a) Baseball mineur (Louis Proulx);
22. Période de questions;
23. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 16 et 21a) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2015-05-078

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. Présentation du bilan de la ressource

Madame Jacynthe Châteauvert présente le bilan de la ressource « Le filon vert » et elle sollicite une collaboration financière de la municipalité. Monsieur le maire lui demande d'adresser le tout officiellement par écrit.

2015-05-079

5. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 224 005,07 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 38 584,37 \$;

Adoptée à l'unanimité.

6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2015

Le directeur général donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2015.

7. Période de questions

Aucune question.

8. **Dépôt des états financiers avec les comparatifs annuels au 30 avril 2015**

Le directeur général dépose un état financier comparatif au 30 avril 2015, tel que prévu à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

2015-05-080

9. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR ANDRÉ BASTIEN ET MADAME LUCETTE SAVOIE**

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 9 avril 2015, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 46, 2^e Avenue Ouest, Macamic;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur André Bastien et madame Lucette Savoie située, au 46, 2^e Avenue Ouest, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes :

- Permettre la construction d'une annexe au bâtiment secondaire détaché avec une marge de recul arrière de 0,15 mètre au lieu de 0,70 mètre tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité.

2015-05-081

10. **SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio 446790 de la Ville de Macamic :

- ☞ Claude N. Morin, maire et;
- ☞ Denis Bédard, directeur général ou;
- ☞ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale ou;
- ☞ Ginette Labbé, secrétaire-trésorière adjointe ou;

QUE : La secrétaire administrative, Jocelyne Laforest soit autorisée à récupérer les commandes numéraires pour un montant maximal de 300 \$.

QUE : Cette résolution est valide à compter de ce jour et abroge et remplace toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité

- 2015-05-082** 11. **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MACAMIC**
- Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :
- QUE : La Ville de Macamic adopte les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Macamic pour l'année 2014 tel que présenté.
- Adoptée à l'unanimité.
-
- 2015-05-083** 12. **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2014 EN SÉCURITÉ INCENDIE**
- Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :
- QUE : La Ville de Macamic accepte le rapport annuel d'activités 2014 en sécurité incendie tel que présenté.
- Adoptée à l'unanimité.
-
- 2015-05-084** 13. **CARTE DE CRÉDIT VISA AFFAIRES POUR PIER-OLIVIER COTNOIR**
- Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :
- QU' : Une carte de crédit Visa affaires soit demandée au nom de Pier-Olivier Cotnoir, coordonnateur en loisirs de la Ville de Macamic avec une limite de 5 000 \$.
- Adoptée à l'unanimité.
-
- 2015-05-085** 14. **NOUVEAU MEMBRE DU CCU – MONSIEUR GAÉTAN THIBODEAU**
- Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :
- QUE : La Ville de Macamic accepte la nomination de monsieur Gaétan Thibodeau comme membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Macamic.
- Adoptée à l'unanimité.
-
- 2015-05-086** 15. **PLANTATION DE BANDE RIVERAINE – ENGAGÉS AU FIL DE L'EAU**
- Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte le projet présenté par les élèves de l'école Tremblay du Pavillon Royal-Roussillon pour la plantation des arbres sur les rives du Lac Macamic près du Café Elkoza.

Adoptée à l'unanimité.

2015-05-087

17. **AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DES PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le 31 janvier 2008 entré en vigueur le décret numéro 12-2008 adopté par le gouvernement du Québec modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (L.R.Q., c. Q-2, r.8) et interdisant les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet à moins qu'une municipalité n'en effectue l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Macamic n'a pas l'intention de procéder à l'entretien desdits systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'a pas encore proposé de solutions concrètes quant à la problématique d'application dudit règlement sur les sols peu ou pas perméables de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la situation actuelle concernant la réglementation provinciale pour les installations septiques crée préjudice aux citoyens incapables de se conformer à ladite réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement Q-2, r.22 exige que la conception d'une installation septique soit réalisée par un professionnel compétent en la matière;

CONSIDÉRANT QUE les préposés à la réglementation de la Ville de Macamic ne sont pas des professionnels compétents en la matière;

CONSIDÉRANT QUE tous les renseignements et les documents exigés à l'article 4.1 du règlement Q-2, r.22 ne sont pas exigés par la Ville de Macamic dans une demande de permis;

CONSIDÉRANT QU'aucune attestation de conformité ne pourra être fournie à un propriétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Macamic autorise les préposés à la réglementation à émettre des permis d'installations septiques qui permettent le remplacement du terrain naturel pour l'installation d'un filtre à sable classique par un matériau jugé acceptable lorsque ce terrain naturel est imperméable ou peu perméable;

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Macamic s'engage à prendre fait et cause pour ses préposés à la réglementation advenant que des poursuites judiciaires soient intentées contre eux en raison de l'émission d'un permis pour lequel les normes édictées dans le règlement sont jugées inapplicables sur les sols peu ou pas perméables de l'Abitibi-Témiscamingue et pour lequel l'intégralité du contenu du règlement n'est pas exigé par la Ville de Macamic dans une demande de permis.

Adoptée à l'unanimité.

2015-05-088

18. **SOUSSION – INSTALLATION D'UNE ENTRÉE ÉLECTRIQUE AU CHALET MULTI-SERVICES (MULTI-PHYSIQUE)**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la soumission de M. Roy Électrique pour l'installation d'une entrée électrique pour le local au sous-sol du Chalet Multi-Services (Multi-Physique) avec modification sur le filage pour séparer l'électricité d'un étage à l'autre au coût de 3 985 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

2015-05-089

19. **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR LOUIS GÉLINAS POUR MADAME HUGUETTE CHAMBERLAND**

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que cette demande ne causerait aucun préjudice à l'agriculture;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande à la CPTAQ de valider l'acte de vente du 9 décembre 2014 en autorisant la vente par madame Huguette Chamberland à CCS Gillis, senc des lots 5 591 317, 5 591 316 tout en conservant les lots 5 591 314, 5 591 315, 5 591 307, 5 626 177, 5 626 178, 5 591308, 5 591 310, 5 591 312, 5 591 311 et 5 591 313.

QUE : La Ville de Macamic demande à la CPTAQ d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture (soit à des fins résidentielles) sur la totalité du lot 5 591 313 (incluant le droit acquis) .

QUE : La Ville de Macamic demande à la CPTAQ la possibilité de permettre à madame Huguette Chamberland de céder les lots 5 591 308, 5 591 307, 5 626 177, 5 626 178, 5 591 310, 5 591 312 et 5 591 311, séparément à différents propriétaires, puisque des projets en ce sens sont en cours.

QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution 2015-02-029.

Adoptée à l'unanimité.

20. **Rapport des comités**

Le maire, Claude N. Morin, les conseillères Linda Morin, Suzie Domingue, Laurie Soulard et les conseillers Ghislain Brunet, Patrick Morin et Louis Proulx font un rapport de leur comité respectif.

22. **Période de questions**

Monsieur Richard Michaud demande si la deuxième entrée électrique a été installée au Chalet Multi-Services, si la subvention pour la bibliothèque de Colombourg a été reçue, est-ce que le projet d'asphaltage par le ministère des Transports de l'accotement du chemin dans le village et si les travaux prévus à la salle communautaire de Colombourg seront réalisés. Le maire, le directeur général et la conseillère Linda Morin répondent aux interrogations.

Monsieur Gaétan Thibault demande des informations concernant les coupes de bois sur les lots intramunicipaux et sur le plan quinquennal.

2015-05-090

23. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 heures.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Claude N. Morin
Maire